005-210500237-20150708-DEL20150708128-DE Regu le 23/07/2015

N° DEL 2015.07.08/128

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION		
Date	01/07/2015	
Affichage	01/07/2015	

Nombre des Membres				
DU CONSEIL MUNICIPAL				
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés		
33	25	33		

THEME: DIVERS 1.

OBJET: AVENANT N° 9 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS HAUSSE DE LA T.V.A.

Etaient Présents: GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Etaient Représentés :

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed VALDENAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

Absents-Excusés:

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



005-210500237-20150708-DEL20150708128-DE Regu le 23/07/2015

Rapporteur: Francine DAERDEN.

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L.1411-1 et suivants et R.411-1, relatifs aux obligations de service public ;

Vu la délibération en date du 3 mars 2010, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de confier la Délégation de Service Public des transports urbains à la Société des Transports Briançonnais.

Il est proposé de modifier les conditions tarifaires en vigueur sur le réseau au regard de la hausse de la T.V.A. sur les transports urbains de 7% à 10 % appliquée depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'avenant n° 9 a pour objet de notifier :

- la hausse tarifaire des titres de transport utilisés sur le réseau de transport urbain briançonnais.
- Le montant de la compensation financière versée en dédommagement de la perte de recettes du fait de la non-augmentation des tarifs du 1^{er} janvier 2014 au 31 juillet 2015, malgré la hausse de TVA de 3%.

Cette hausse est uniquement destinée à compenser la perte de recettes subie par le Délégataire du fait de l'augmentation de la TVA sur les transports.

Celui-ci prendrait effet au 1^{er} août 2015, date à laquelle la nouvelle gamme tarifaire, présentée ci-dessous, sera applicable.

Cette nouvelle gamme tarifaire propose des hausses comprises entre 5 et 15% sur certains titres mais permet de conserver les tarifs actuels pour les cartes « jeune » et cartes « club », ainsi que pour le ticket modérateur du « pass + 65ans » :

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/08/15
Ticket unitaire	1,00 €	1,10€
Ticket aller-retour Valable pour 1 A/R dans la journée		2,00€
Ticket groupe Valable dès 8 personnes	0,85 €	0.90 €
Carnet 10 tickets	8,50 €	9,00€
Mensuel fidélité	21,50 €	23,00€
Carte jeunes	17,00 €	17,00€
Carte club	12,50 €	12,50 €
Abonnement Annuel	200,00 €	230,00 €
Pass +65 ans	20,00€	20,00€

Les autres clauses de la convention notifiée le 24 mars 2010 restent applicables et contractuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ces nouveaux tarifs tels que définis dans le tableau annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, Gerard FROMM

005-210500237-20150708-DEL20150708128-DE Recu le 23/07/2015

Délégation de transports publics routiers collectifs urbains de voyageurs sur le territoire de la ville de Briançon

Avenant n°9 à la concession du 1^{er} avril 2010 notifiée à la Société des Transports Briançonnais le 24 mars 2010

Entre:

La commune de Briançon, représentée par son Maire, Monsieur Gérard FROMM, ci-après dénommé « L'Autorité Organisatrice », agissant en vertu de la délibération n° en date du

Et:

.....

La Société des Transports Briançonnais (S.T.B.), SARL au capital de 7625 Euros, dont le siège social est situé Place de Suse, Central Parc, à Briançon, représentée par Madame Valérie ARNAUD, agissant en qualité de Directrice, ci-après dénommée « Le Délégataire »

Article 1 : **Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de notifier :

- la hausse tarifaire des titres de transport utilisés sur le réseau de transport urbain briançonnais en raison de la hausse de la TVA sur les transports urbains de 7% à 10 % appliquée depuis le 1^{er} janvier 2014.
- le montant de la compensation financière à verser par l'Autorité Organisatrice au Délégataire en dédommagement de la perte de recettes du fait de la non-augmentation des tarifs entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} août 2015, malgré la hausse de TVA de 3%.

Article 2 : **Prise d'effet de l'avenant**

Celui-ci prend effet au 1er août 2015.

Article 3 : *Hausse tarifaire*

Cette hausse est uniquement destinée à compenser la perte de recettes subie par le Délégataire du fait de l'augmentation de la TVA sur les transports urbains de 7% à 10 % appliquée depuis le 1^{er} janvier 2014.

A la date de prise d'effet, la nouvelle gamme tarifaire présentée en annexe 1 sera applicable, en remplacement de la gamme tarifaire actuelle, pratiquée depuis le 1/07/2012.

Les dispositions concernant la carte de libre circulation et la carte d'hôte sont inchangées ; il en est de même pour la présentation des titres :

005-210500237-20150708-DEL20150708128-DE

Regu le 23/07/2015

- Les abonnements mensuels et annuels sont délivrés sous la forme d'une carte d'identité transport et d'un coupon.
- La carte d'identité transport « Perso' TUB » est renouvelée chaque année et actualisée (photographie récente du titulaire, période de validité). Elle est attribuée contre le versement d'une somme symbolique de 3€ pour rétribuer les frais de dossier et d'établissement du titre.

Article 4: Communication

Le Délégataire assure et finance la communication de ces dispositions auprès de la clientèle.

Article 5 : Compensation financière

La hausse de TVA est effective depuis le 1^{er} janvier 2014. L'Autorité Organisatrice a pris la décision de ne pas augmenter les tarifs à cette date et de reporter cette hausse au 1^{er} août 2015.

La non-augmentation des tarifs a généré un manque à gagner pour le Délégataire. L'Autorité Organisatrice accepte de verser une compensation financière de ce manque à gagner.

Le montant de cette compensation sera calculé sur la base d'un état réel de la billetterie sur la période du 1/01/2014 au 31/07/2015, établi par le Délégataire.

Ce montant correspondra à 3% du montant total hors taxe des recettes de billetterie encaissées sur la période correspondante.

Autres clauses de la convention :

Les autres clauses de la convention notifiée le 24 mars 2010 restent applicables et contractuelles.

Fait à Briançon, le

Pour le Délégataire, Valérie ARNAUD Directrice de la Société Des Transports Briançonnais Pour L'Autorité Organisatrice, Gérard FROMM Maire de Briançon

005-210500237-20150708-DEL20150708128-DE Regw le 23/07/2015

Annexe 1 – Gamme tarifaire applicable au 1^{er} août 2015

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/08/15
Ticket unitaire	1,00 €	1,10 €
Ticket aller-retour Valable pour 1 A/R dans la journée		2,00 €
Ticket groupe Valable dès 8 personnes	0,85€	0.90 €
Carnet 10 tickets	8,50 €	9,00 €
Mensuel fidélité	21,50 €	23,00 €
Carte jeunes	17,00€	17,00 €
Carte club	12,50€	12,50 €
Abonn. Annuel	200,00 €	230,00 €
Pass +65 ans	20,00€	20,00 €

